

LE MADAWASKA

J.-G. BOUCHER, éditeur-proprétaire

ABONNEMENT: Canada \$1.50 Étranger \$2.00

Rédigé en collaboration.

POURQUOI DEUX SOCIÉTÉS L'ASSOMPTION ?

Quelle est, de la nationale ou de la mutuelle, celle qui est la plus solidement constituée et dont l'influence est la plus grande?

Le dernier concours de la Société l'Assomption Mutuelle a obtenu un grand succès. Les mérites sont partagés et il n'est pas aujourd'hui notre intention de les disséquer. La campagne a été conduite avec éclat et enthousiasme, et le succès s'en est suivi.

N'est-il pas bon de se demander quelle est la cause qui a valu un si beau succès? On ne s'enrôle pas ainsi dans une société sans raison, et la valeur de celle-ci doit être en proportion du succès remporté.

Quelle est cette raison? Pourquoi près de deux-mille-cinq-cent acadiens se sont-ils enrôlés dans la Société l'Assomption, dans le court temps de trois mois de recrutement, de préférence à toute autre mutuelle? Était-ce une question purement d'affaire? Les taux sont-ils tellement plus avantageux? Le concours a-t-il été lancé à un moment où la population avait un besoin pressant d'assurance?

Non, aucune de ces raisons ne vaut. Dans notre opinion, la vraie raison c'est le patriotisme de nos gens. Dans chaque assemblée, à chaque semaine dans la presse acadienne, on a fait sonner la note du patriotisme. Notre clergé et nos professionnels — pas tous, il y en a encore des endormis — se sont levés les premiers pour faire du recrutement. Ils ont pris les ordres du commandant qui en la circonstance était le secrétaire-général, et avec lui ils se sont lancés à la recherche de nouvelles recrues. D'autres vrais patriotes s'y sont joints et partout le succès dépassa les espérances. Notre peuple n'attendait que l'appel, et il a répondu fièrement... par patriotisme.

Doit-on laisser se redormir ce sentiment qui a trop longtemps sommeillé à l'égard de notre société nationale? Certes non. Il est de toute importance que le bureau de direction tienne les succursales en éveil, que les officiers du grand conseil visitent aussi souvent que possible les succursales de leur circonscription, que nos curés tiennent en vedette la Société l'Assomption dans leur paroisse, en faisant participer autant que possible leur succursale aux oeuvres paroissiales, que chaque membre ait constamment à l'idée qu'il appartient à une société qui comptera bientôt, nous l'espérons, dix mille membres, et dont l'oeuvre est nationale et l'influence toujours grandissante.

Ce travail sera facile en autant que la Société l'Assomption — nous parlons toujours de la mutuelle — s'occupera activement de notre organisation nationale. Il est vrai qu'il existe une société l'Assomption dont le but est de s'occuper de ces questions, mais en quoi consiste son influence?

D'après sa constitution, s'il en existe une, ou d'après une résolution passée en congrès, toutes les personnes de langue française habitant l'Acadie, sont ipso facto considérées les gens instruits, membres de la Société l'Assomption Nationale. Peut-on être membre d'une société sans le savoir ou sans le vouloir? Peut-on s'y intéresser si on ne connaît ni les règlements, ni les obligations? Y a-t-il même un règlement auquel les membres doivent se soumettre? C'est pourtant la condition première d'une société logiquement organisée.

En formulant ces remarques, nous savons qu'elles ne plairont peut-être pas à certains compatriotes, en particulier les officiers de l'Assomption Nationale et ses promoteurs. Nous espérons qu'ils ne nous en voudront pas trop lorsqu'ils se seront posés les questions suivantes:

Quels sont les membres actifs de la Société l'Assomption Nationale? Ne sont-ce pas quelques officiers et membres de comité, tous appartenant à la mutuelle?

Quelle différence y a-t-il aujourd'hui entre la nationale et la mutuelle? Le but n'est-il pas le même?

Quel est le nombre de personnes qui font les frais d'aller assister aux congrès de la nationale, qui ne sont pas membres de la mutuelle, sauf la population habitant le lieu du congrès?

Nous admettons que la nationale est la plus vieille organisation nationale en Acadie, qu'elle a rendu des services avant la fondation de la mutuelle, en groupant notre population, en créant chez elle l'idée nationale. Pour cela, elle a droit à tout notre respect. Mais si aujourd'hui la mutuelle remplit la même fonction avec avantage, n'est-ce pas diviser nos forces que d'avoir deux sociétés nationales?

Les congrès auront lieu la même chose sous les auspices de la mutuelle, notre seule société nationale solidement organisée. Les discours patriotiques seront également dans l'ordre. Le comité Langue et Education et les autres comités ne s'en porteront que mieux, puisque le but des fondateurs de la mutuelle fut l'éducation. L'assistance aux congrès ne sera pas moindre surtout en qualité, car, après tout, ces congrès sont des réunions de patriotes, et quel est celui d'entre nous qui n'a pas vingt sous de patriotisme dans sa poche, chaque mois, pour appartenir à la caisse scolaire de la mutuelle.

Nous nous attendons à ce que nos remarques auront des réponses? Puissent-elles ne pas être trop furieuses, car (Suite à la dernière page)

PASSIM

C'EST BIEN VRAI

Le commerce sur catalogue devient de plus en plus populaire, et cependant personne n'a encore vu grossir son porte-feuille par les supposées économies réalisées de cette façon. Le marchand sur catalogue par contre s'enrichit, c'est dire qu'il ne donne pas sa marchandise pour rien. Sans vouloir faire un platoyer en faveur du commerce local nous trouvons bien à point la remarque suivante du notaire E. Pouliot de Chicoutimi, parue dans un article du "Progrès du Saguenay" en date du premier courant:

"Le marchand local pourra toujours vivre à l'aise et donner la même satisfaction que le marchand sur catalogue si le public veut avant de commander s'assurer qu'il n'est pas juste de s'endetter chez le marchand local et d'enrichir le marchand sur catalogue, en réservant pour le premier les crédits et pour le second, le complément."

NOUVEAU QUOTIDIEN

Nous sommes heureux de présenter toutes nos félicitations aux directeurs du "Progrès du Saguenay", pour l'initiative qu'ils viennent de prendre en transformant leur journal hebdomadaire en un quotidien. En effet, dans quelques semaines, dès que toutes les dispositions seront prises, le "Progrès du Saguenay" paraîtra chaque jour, à quand le journal quotidien en Acadie!

UN CONCOURS

"L'Évangéline" lance actuellement un concours d'abonnement. Nous lui souhaitons tout le succès possible, car l'oeuvre de bon presse que ce journal poursuit mérite. Nous, nous rappellerons encore la surprise que nous avons ressentie lorsque nous avons connu la circulation de "L'Évangéline", environ cinq mille abonnés. Mais c'est ridicule, un journal qui devrait entrer dans chaque famille acadienne. C'est quinze mille abonnés qu'il devrait avoir, et c'est ce que nous lui souhaitons à la fin de son concours.

BON RAPPORT

Le rapport de l'hôpital de St-Basile, pour le mois de janvier dernier est le suivant: malades admis 65, malades déchargés 35.

SUR LA TOMBE D'UN DES NOTRES

Le Dr Laporte, en visitant le cimetière de Berlin, sur la frontière de la France, s'est agenouillé sur la tombe d'un soldat canadien, ancien citoyen de la ville d'Edmundston, le soldat Deme-trius Dionne. Celui-ci fut le premier à s'enrôler volontaire à Edmundston. Il mourut de la première année de la guerre. Ces restes reposent dans le cimetière que nous venons de mentionner. Sa mère demeure encore parmi nous ainsi que sa soeur Mlle Aurore Dionne et ses frères Albert, Cyrille et Léon.

Le Dr Laporte a fait part à la famille de sa visite au cimetière de Berlin, et il est probable qu'il son retour il aura des photographies de l'endroit où repose cet ancien soldat.

Un Gramophone En Cadeau Au Club Bachelor

M. J.-D. Castonguay, marchand de meubles de cette ville vient de faire cadeau au club Bachelor d'un superbe gramophone Superphonic.

Les officiers et les membres de cette organisation ont leur quartier d'été à Edmundston, ils ont aussi leurs quartiers d'hiver à Edmundston.

UN MAGASIN NOUVEAU GENRE EN NOTRE VILLE

Le magasin de M. Joseph David vient de fermer ses portes pour quelques semaines seulement. Comme M. David l'a annoncé, il a écoulé une grande partie de sa marchandise et le reste a été vendu en lot à l'étranger.

Dans la première quinzaine de mars, M. David ouvrira un nouveau genre de magasin en notre ville. Le nom de ce magasin dit beaucoup: "Central Cash Store". Les ventes se feront au comptant. Le prix d'aucun article ne dépassera 98 sous. Il y aura un assortiment considérable de verrerie, ferblanterie, quincaillerie, fixtures électriques, certaines lignes de marchandises sèches, etc.

Ce magasin fonctionnera sous le même principe que les Woolworths. Les prix seront affichés sur chaque article, et ne seront pas sujet à une réduction.

M. David doit partir cette semaine pour Montréal, Toronto et Berlin où il doit acheter directement des manufacturiers. En évitant ainsi bien des intermédiaires, il pourra acheter à bon marché et naturellement vendre à bon marché. Nous croyons que le public profitera beaucoup de la nouvelle initiative de M. David, par l'économie que l'on pourra réaliser sur l'achat de certaines marchandises.

ELLES QUI TIENT LE MONDE

Lundi le 31 janvier dernier, Mlle Lydia Morneau, fille de M. et Mme Eloi Morneau d'Edmundston et Mlle Rose Albert.

BILAN FINANCIER DU NOUV.-BRUNSWICK

Le trésorier de la province vient de donner un sommaire des recettes et déboursés du Nouveau-Brunswick pour l'année terminée le 31 octobre 1926:

RECETTES	
Subside Fédéral	\$ 666,765.76
Dépt. de l'Agriculture	2,744.07
Dépt. des Terres de la Couronne	1,001,439.52
Dépt. des Travaux Publics	100.00
Dépt. de l'Hygiène	9,685.00
Dépt. de l'Éducation	3,774.09
Education Technique Octrois du Gouvernement Fédéral	53,470.94
Dept. du Secrétaire-Trésorier	1,418,461.02
Commission des Liqueurs	249,313.46
Lois de la Prohibition	72,694.61
Hôpital Provincial	98,177.71
Sanatorium Jordan Memorial	49,860.99
Maison de Réforme	10,888.67
Taxe des Véhicules à moteur	555,919.33
Taxes sur la gazoline	144,359.88
Total	\$4,382,655.02
DEBOURSES	
Administration de la Justice	\$ 42,381.42
Dépt. de l'Agriculture	124,400.96
Dépt. des Travaux Publics	269,583.63
Hygiène Publique	103,447.12
Éducation	458,796.89
Éducation Technique	70,506.75
Dépt. du Secrétaire Provincial	184,398.86
Conseil Exécutif	9,516.39
Élection	61.23
Lois de la Prohibition	86,799.43
Hôpital Provincial	191,711.94
Sanatorium Jordan Memorial	86,292.68
École de Réforme	18,647.36
Institution des Aveugles	500.00
Lois des véhicules à moteur	353,956.39
Intérêt sur la dette publique	1,660,647.95
Fonds d'amortissement	175,799.00
Intérêt chemin de fer de la Vallée de St-Jean	298,858.10
Total	\$4,444,178.46

Le déficit de la province s'élève donc à \$61,523.44. Sur les chemins ordinaires le gouvernement a dépensé la somme de \$462,447.47 et sur les ponts ordinaires, \$270,309.99. L'impôt sur la coupe du bois a rapporté \$667,234.20 et le droit de succession \$395,372.77. La dette publique est de \$37,655,847.73.